



Conseil d'Administration du 18 Juin 2024

L'ordre du jour est le suivant :

- Administration de la SEM Energies 22 :
 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 Mai 2024
 - Convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires
- GNV
 - Acquisition du foncier sur LANNION pour l'implantation d'une station

- Questions diverses

1. Administration générale

1.1 Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 Mai 2024

Cf pièce jointe : 1A Procès-verbal du 14 Mai 2024

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 Mai 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 Mai 2024 en annexe.

1.2 Convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires

En conséquence des décisions adoptées, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le *DATE* à *HEURE* à *ADRESSE* à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

-Augmentation de capital social réservée aux salariés

-Modification corrélative des statuts de la société

-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

-Pouvoirs au Conseil d'Administration pour la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

2. GNV

2.1 Acquisition du foncier sur LANNION pour l'implantation d'une station

Le Président Directeur Général explique que LANNION-TREGOR Communauté consent à la vente du terrain issu de la parcelle cadastrée BB N°213 d'une surface de 3500 m2 environ, situé 5, Rue de Broglie à LANNION à la SEM Energies 22 pour l'implantation d'une station GNV.

Un engagement d'acquérir entre LANNION-TREGOR Communauté et la SEM Energies 22 a été signé le 04 Juin 2024 selon les conditions suivantes : 30€ HT le mètre carré pour une surface de 3 500 m2 soit un montant total de 105 000€ HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 21 000€. Le prix TTC s'élève donc à 126 000€ TTC.

Les frais d'acquisition ainsi que le bornage seront à la charge de la SEM Energies 22.

L'acquisition de la parcelle sera conditionnée par l'obtention d'un permis de construire.

→ Avis du Conseil d'Administration

Projet de délibération :

- a) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 est -il favorable à l'achat de ce terrain pour l'implantation d'une station GNV à LANNION ?*
- b) *Le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 autorise t'il Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire ?*

3. Questions Diverses

Puis, le conseil d'administration arrête, à (l'unanimité ou la majorité) des voix des administrateurs présents et représentés, le texte du rapport qu'il se propose de présenter à l'assemblée générale ordinaire et celui des projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.